



# VILLE DE RIVIERE-PILOTE

MARTINIQUE  
COMMUNE

## ARRETE N°2023-138 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE Au titre de l'année 2024

Le Maire de la ville de RIVIERE-PILOTE,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération n°CM.0212-2021 du 02/12/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu les lignes directrices (CM61.2810-2021 du 28/10/2021) établies par le Maire de RIVIERE-PILOTE après avis du comité technique (26/10/2021),

### ARRETE

#### ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2024** est établi comme suit :

#### **Avancement au grade de** : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet
ERUAM Rosita	Adjoint technique	01/01/2024
BALIN Claudine	Adjoint technique	01/01/2024
BARBOT Michel	Adjoint technique	01/09/2024
BOUVIL Marie-Odile	Adjoint technique	01/09/2024
ANRETAR André	Adjoint technique	01/12/2024
SAINT-PIERRE Saint-Louis	Adjoint technique	01/12/2024
FLAVIEN Yes-André	Adjoint technique	01/12/2024
DIAMIN Joël	Adjoint technique	01/12/2024

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
8	5	3
100%	62.50%	37.50%

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
22	9	13
100%	40.91%	59.09%

**Avancement au grade de** : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet
REMISSE Colette	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2024
JEAN-MARIE Estelle	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2024
EDOUARD Martine	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2024
D'ABADIE DE LURBE Christiane	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2024
MODESTIN Lucienne	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2024
BEUZE Guy-Omer	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2024
FAGE Gérard	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2024

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
7	2	5
100%	28.57%	71.43%

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
24	6	18
100%	25%	75%

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de Martinique** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de FORT-DE-FRANCE - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à RIVIERE-PILOTE,  
Le 20 décembre 2023

Le Maire,  
Jean-François BEAUNOL





# VILLE DE RIVIERE-PILOTE

MARTINIQUE

## ARRETE N° 2024-RH-466

### PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Le Maire de la Ville de RIVIERE-PILOTE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;  
Vu le décret N° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération CM79.0212-2021 en date du 29/11/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,  
Vu la délibération CM.61.2810-2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement de grade : **Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Observations	Date d'effet de l'avancement
1	BORDENAVE-COUSTARRET Roselyne	F	Adjoint Administratif	Examen professionnel	01/09/2024
2	FLAVIEN Marie-Aimée	F	Adjoint Administratif	Examen professionnel	01/09/2024
3	LUCEA Claudine	F	Adjoint Administratif	Examen professionnel	01/09/2024

#### Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition		TOTAL
	Hommes	Femmes	
Effectif du grade d'origine		4	4
Agents du grade d'origine « promouvables »		4	4
Agents inscrits au présent tableau d'avancement		3	3

**ARTICLE 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Martinique qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Rivière-Pilote, le 29 août 2024,

Le Maire,

  
Jean-François BEAUNOL



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication.



### ARRETE N° 2024-RH-490

#### PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Le Maire de la Ville de RIVIERE-PILOTE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;  
Vu le décret N° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération CM79.0212-2021 en date du 29/11/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,  
Vu la délibération CM.61.2810-2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement de grade : **Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Observations	Date d'effet de l'avancement
1	PULVAR Valérie	F	Adjoint Administratif PP 2 <sup>ème</sup> Cl	Au choix	01/07/2024

## Part respective des femmes et des hommes

### Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition		TOTAL
	Hommes	Femmes	
Effectif du grade d'origine		3	<b>3</b>
Agents du grade d'origine « promouvables »		2	<b>2</b>
Agents inscrits au présent tableau d'avancement		1	<b>1</b>

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Martinique qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Rivière-Pilote, le 07 octobre 2024,

Le Maire,

  
Jean-François BEAUNOL



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication.